

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE
THORIGNE FOUILLARD

SEANCE DU 25 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le mardi vingt-cinq mai à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance non publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation : **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle (arrivée à 20H35), BARD Denis, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, LETENDRE Christophe, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLÉE Priscilla, VAN CAUWELAERT Damien, VILLARET Caroline

Mercredi 19 mai 2021

Affichage :

Du jeudi 26 mai au
lundi 26 juillet 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Procurations de vote et mandataires : Mme BONNAFOUS Catherine ayant donné pouvoir à Mme VILLARET Caroline, Mme BOULEAU Jocelyne ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava, M.STRULLU Gérard ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël

Absent : M.SIMON Didier

M. Bertrand LEJOLIVET est nommé secrétaire de séance.

Mme Anaïs GORIN, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 19 mai 2021) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

65-2021 - Rue Nationale – Convention de mise en réserve foncière au 7 rue Lariboisière

Vu la commission urbanisme et transition écologique du 22 avril 2021,
Vu l'avis du bureau municipal du 03 mai 2021,

L'acquisition et le portage foncier de la parcelle cadastrée AK 177 pour 954 m² et située 7 rue Lariboisière par Rennes Métropole s'inscrit dans l'action de réserve foncière de la commune sur les secteurs de renouvellement urbain identifiés.

En effet cette parcelle est située :

- dans le secteur de renouvellement urbain de la rue Nationale délimité par la délibération du Conseil municipal du 23 mai 2012 (périmètre de sursis à statuer),
- dans un périmètre de renouvellement urbain étudié par le groupement de bureaux d'études SETUR/RHIZOME/ADEQUATION en 2015 et intégré à la modification n°7 du PLU,
- dans un périmètre d'ores et déjà sous maîtrise foncière partielle de la Collectivité — les biens cadastrés section AK n°127 et 128 ont été acquis par Rennes Métropole en 2008 dans le cadre de son Programme d'Action Foncière pour le compte de la commune.

Envoyé en préfecture le 28/05/2021

Reçu en préfecture le 28/05/2021

Affiché le

ID : 035-213503345-20210525-D652021-DE

Les caractéristiques principales de la convention sont les suivantes :

- acquisition au prix de 450 000 euros HT hors frais ;
- durée de la convention : 5 ans ;
- contribution annuelle : 290 euros et remboursement annuel des impôts fonciers.

Après en avoir délibéré par 21 voix POUR et 7 ne prenant pas part au vote (C.BONNAFOUS, C.VILLARET, J.M.LE GUENNEC, S.NOULLEZ, M.DA CUNHA, B.LEJOLIVET et P.VALLÉE), le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise en réserve foncière et tout document s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE

